

Commune de Gabian

EXTRAIT DE DELIBERATION

Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 19 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, et le Mercredi 19 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnès.

Messieurs ALLEMANY Christian, BOUTES Francis, FOREZ Daniel. SOULIE Christophe.

Procuration : de Madame HUGUEUX épouse GARRIGUE Sandrine à Monsieur FOREZ Daniel.

Membres absents : Madame PAILLES Pilar et Messieurs BERTHOMIEU Michel, PAGEOT Emmanuel.

Secrétaires de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

54/2018 : Délégation du Conseil municipal pour autoriser de manière permanente le Trésor public à exercer des poursuites.

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique,

VU le décret n° 66-624 du 19 août 1966, relatif au recouvrement des produits locaux,

VU le décret n° 81-362 du 14 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités locales,

VU le décret n° 2009-125 du 3 février 2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites, dans le cadre de la simplification des procédures de recouvrement

VU l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire explique que Monsieur CASTELAIN Michel, Comptable de la Trésorerie de Murviel-Les-Béziers, nommé en date du 2/07/2018, il est nécessaire de donner au trésorier l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et des articles de rôles émis.

Cette autorisation est valable pour la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Murviel-les-Béziers, à engager les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et des articles de rôles émis.**

Le Maire,

Francis BOUTES



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Francis Boutès". To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MURVIEL-LES-BEZIERS" around the perimeter and a central emblem featuring a stylized figure or symbol.